



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2024.1475 du 11/12/2024	Du 12/12/2024 au 11/12/2026 Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	<u>Pour information</u> Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.306 du 14/03/2025	Du 17/03/2025 au 06/07/2030 Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.
2025.956 du 14/08/2025	Du 18/08/2025 au 31/12/2027 3 rue de Belle Ombre	Approvisionnements et de livraisons pour la construction d'un collège	BOUYGUES BATIMENT IDF pour le Département de Seine et Marne	<u>Pour information</u> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de Belle Ombre sur plusieurs places pour permettre l'accès aux différents véhicules de chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. <u>LIVRAISONS :</u> <u>En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, il ne sera autorisé qu'un poids-lourd à la fois. Les poids-lourds en attente de livraisons devront obligatoirement stationner en dehors de la zone de travaux.</u> <u>Les livraisons par poids lourd sont interdites entre 08h00 et 09h00, 11h30 et 14h30, ainsi que de 16h00 à 17h00 (entrées et sorties des élèves. Elles doivent obligatoirement s'effectuer dans le sens de circulation de la rue de Belle Ombre et repartir par la rue de Dammarie puis le boulevard Chamblain.</u>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1013 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 31/07/2026 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Avenues Marc Jacquet, du Général Patton, Georges Pompidou et boulevard urbain	Aménagement du TZEN 2	Groupement d'entreprises EUROVIA (mandataire du groupement), JEAN LEFEBVRE, COGNAC TP et SIGNATURE (signalisation) pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne	<u>Pour information</u> Selon le phasage et le planning prévisionnel présenté par le groupement : - <u>avenue Marc Jacquet</u> : Circulation routière réduite d'une voie dans chaque sens. L'accès principal à l'Hôpital interdit dans le sens Ouest/Est pendant la période indiquée. - <u>avenue du Général Patton</u> : l'accès au Boulevard Urbain depuis l'avenue du Général Patton interdit depuis le carrefour rue Alcide Gasperi/rue Jules Ferry/avenue du Général Patton pendant la période indiquée. - <u>avenue Georges Pompidou</u> : l'avenue Georges Pompidou interdite à la circulation entre le Boulevard Urbain et l'avenue Saint Exupéry de nuit pendant la période indiquée. - <u>boulevard Urbain</u> : la traversée du giratoire « Beauregard » dans les sens Nord/Sud et Sud Nord, dans les sens Ouest/Est et Est/Ouest interdite durant la période indiquée. Seuls les mouvements Nord vers l'Ouest et Sud vers l'Est seront autorisés. Circulation routière du boulevard urbain initialement en deux fois deux voies réduite à deux fois une voie dans le sens Est/Ouest et déviée vers le Nord à partir du giratoire de l'Europe pour le sens Ouest/Est selon les dates prévisionnelles du planning. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Déviations pour les piétons mises en place de part et d'autre du chantier. Pendant chaque phase et en cas de coupures de circulation, des déviations pour les usagers seront mises en œuvre. Stationnement interdit aux abords immédiats du chantier sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Les matériels de protection et d'interdiction d'accès des zones de chantier seront installés et maintenus en état par les entreprises intervenantes de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux.
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	<u>Pour information</u> Circulation routière : - sur la RD 606 - avenue du Général Leclerc réduite d'une voie la plus à droite devant la place de l'Ermitage (création quai Bus), - rue Daubigny interdite durant les travaux et réservée le dimanche pour le marché, - place de l'Ermitage interdite excepté pour les piétons, - rue Rosa Bonheur interdite, - avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur réduite d'une voie, - avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny interdite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Le balisage de protection sera fait par GBA.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	<u>Pour information</u> Stationnement interdit place de l'Ermitage, rue Rosa Bonheur, rue Daubigny et avenue Armand de la Rochette sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1146 du 29/09/2025	Du 29/09/2025 au 02/10/2026 8 avenue de Meaux	Travaux avec une emprise du domaine public pour la réalisation d'une construction immobilière	P & B CONSTRUCTION pour la Société DOMUCI	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour : - réaliser une zone de déchargement sur la rue des Mézereaux, - interdite aux poids lourds rue des Mézereaux devant le Groupe Scolaires aux heures d'affluence, - pour la mise en place d'une clôture de chantier sur le domaine public avec protection des arbres de l'avenue de Meaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant l'entrée du Cimetière rue des Mézereaux sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 02/10/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1464 du 18/12/2025	Du 02/10/2025 AU 30/06/2026 Quai du Maréchal Foch	Installation de chantier pour création d'un réseau de chauffage urbain	CALORIA pour la Ville	<u>Pour information – arrêté 2025.1150 du 30/09/2025 prorogé</u> Schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit promenade de Vaux sur 10 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1255 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 04/06/2027 Rue René Coty	Réhabilitation du quartier Beauregard dans le cadre du NPNRU	Service Renouvellement Urbain / GUSP pour la Ville	<u>Pour information</u> Circulation routière rue René Coty interdite aux Poids Lourds : - entre l'avenue Georges Pompidou et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les Bus, - entre l'avenue du Général Patton et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les bus et les engins de chantier. Cette interdiction de circulation ne concerne pas les véhicules de collecte de déchets ménagers et de secours. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Coty sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 04/06/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1179 du 02/10/2025	Du 03/11/2025 au 13/11/2026 Contre allée de la voie bus de la rue André Barchou	Réhabilitation de la gare voyageurs SNCF	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière sur la contre allée de la voie bus de la rue André Barchou interdite par clôture de chantier et réservée à la SNCF. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/11/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.725 du 24/06/2026	Du 03/11/2025 au 31/08/2026 Place de l'Ermitage, rue de l'Industrie, rue Daubigny, passage de la Gare, avenue Armand de la Rochette, rue Rosa Bonheur	Réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement avec ou sans tranchée dans le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	GAIA TP, SADE TRAVAUX SPECIAUX et LIMOUSINE pour la CAMVS	Pour information – arrêté municipal 2026.1258 du 23/10/2025 prorogé Suivant l'avancement de la phase des travaux et du chantier, la circulation routière sera : - alternativement interdite rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare, - réduite par demi-chaussée avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur, - réduite par demi-chaussée avenue du Général Leclerc de 20h00 à 05h00, du 03/11/2025 au 07/11/2025. Déviations mises en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026 : - place de l'Ermitage du numéro 1 au 5 pour l'installation de la base vie et le stockage des matériels et matériaux de chantier et sur plusieurs places devant le 11, - rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, au carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare au droit du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1333 du 12/11/2025	Du 13/11/2025 au 30/06/2026 8 rue Daubigny et 9 place de l'Ermitage	Création de deux aires de livraisons temporaires	MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	Pour information Circulation routière rue Daubigny et place de la l'Ermitage pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit et réservé aux livraisons devant le 8 rue Daubigny et le 09 place de l'Ermitage à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1417 du 01/12/2025	Du 01/12/2025 au 29/09/2026 8 avenue de Meaux	Alimentation électrique aérienne avec poteaux pour le chantier	P&B CONCSTRUCTION pour la Société DOMUCI	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour l'installation des poteaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit pendant toute la durée de l'installation sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/09/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1491 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 31/12/2026 rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briaïs, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platrière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'Île Saint- Etienne	Maintenance de la sono de la Ville	EXO-LIGHT pour la Ville	<u>Pour information</u> Suivant l'avancement du chantier, la circulation routière pourra être interdite ou réduite rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briaïs, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place de la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platrière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'Île Saint-Etienne. Les interventions dans l'hyper-centre devront être faites uniquement les lundis (jours de fermeture pour la plus grande majorité des commerçants). Pour les interventions sur le secteur du Mail Gaillardon, celle-ci ne devront pas être faites les mercredis et samedis jours de marché. Selon l'avancement et les besoins des interventions, stationnement de tout véhicule interdit dans l'emprise du chantier et sur l'ensemble des voies énumérées ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2026. Déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux
2026.61 du 21/01/2026	Du 26/01/2026 au 30/09/2027 90, avenue du Général Patton / rue du Docteur Calmette / square Alexandre Ribot / avenue de Corbeil	Alimentation de chantier (tarif jaune)	RH CONSTRUCTION pour le ALSEI	<u>Pour information</u> Circulation routière pourra être réduite et alternée par hommes trafic pour la pose et dépose des blocs. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/09/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.74 du 23/01/2026	Du 26/01/2026 au 25/06/2027 Avenue du Général Patton	Installation d'une base vie de 13 modules	RH CONSTRUCTION pour le ALSEI	Pour information Circulation routière avenue du Général Patton pourra être réduite et alternée par hommes trafic lors de l'installation et de la dépose des modules. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue du Général Patton à la hauteur du bâtiment de la Crèche Les Dauphins sur 8 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 25/06/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.89 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 30/04/2027 1, 3 et 5 cours de la Reine Blanche	Réhabilitation du bâtiment en ITE et réfection du sol	RENOCO pour le Cabinet Montesquieu	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. L'escalier donnant sur la berge de Seine devra rester accessible. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 1,3 et 5 cours de la Reine Blanche sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/04/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.325 du 20/03/2026	Du 21/03/2026 au 27/08/2027 Route de Brie	Construction du nouveau réservoir de Montaigu	URBAINE DE TRAVAUX (Mandataire), AURA TP	Pour information Les entreprises URBAINE DE TRAVAUX, AURA TP, FRANKI FONDATION, FREYSSINET et PRS sont autorisées à emprunter le chemin d'accès communal aux sites de la CAMVS et de l'antenne TDF depuis le rond-point Beauregard. Les entreprises doivent se rapprocher du Service des Espaces Verts de la Ville pour obtenir une autorisation pour l'élagage des éventuelles branches pour le passage de la Foreuse. Le schéma de balisage devra être respecté. Les entreprises devront mettre en place les clôtures de chantier en périphérie de la zone de travaux. Les entreprises devront obligatoirement fermer le site tous les soirs en fin de chantier afin d'éviter tous dépôts sauvages. Les prescriptions définies ci-dessus sont valables à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/08/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.329 du 20/03/2026	Du 23/03/2026 au 24/03/2028 16 route de Nangis	Raccordement de chantier avec 10 blocs poteaux	DROUET pour ENEDIS	Pour information Circulation routière route de Nangis pourra être réduite pendant l'installation. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 16 route de Nangis sur plusieurs places pendant la durée totale des travaux de mise en place des blocs à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/03/2028. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. L'emprise des blocs doit respecter les passages PMR.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.665 du 11/06/2026	Du 23/03/2026 au 26/06/2026 Quai Pasteur, boulevard Victor Hugo, rue Jacques Amyot, rue au Lin, rue et place Vaugrain, rue du Presbytère, rue Saint-Aspais, rue Barthel et rue de la Vannerie	Renouvellement du réseau gaz	ECR pour GRDF	<u>Pour information – arrêté 2026.269 du 06/03/2026 prorogé</u> Circulation routière : - pourra être réduite par K16 rue Saint-Aspais, - réduite d'une voie quai Pasteur, de nuit de 21h00 à 06h00, - interdite boulevard Victor Hugo dans le sens montant, - interdite excepté pour les riverains et commerçants, rue Barthel, rue Jacques Amyot, rue au Lin, rue et place Vaugrain, rue du Presbytère et rue de la Vannerie. Déviations mises en place par les rues adjacentes. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit quai Pasteur, boulevard Victor Hugo, rue Jacques Amyot, rue au Lin, rue et place Vaugrain, rue du Presbytère, rue Saint-Aspais, rue Barthel et rue de la Vannerie sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.429 du 14/04/2026	Du 13/04/2026 au 31/07/2026 Route de Voisenon	Réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	E.TP., SETA ENVIRONNEMENT, SADE TRAVAUX, SNAVEB et OPAL pour la CAMVS	<u>Pour information</u> Circulation routière route de Voisenon pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires et / ou feux tricolores et / ou hommes trafic et / ou déviée par le stationnement existant. Circulation routière rue La Fontaine interdite entre le numéro 8 de la rue La Fontaine et la route de Voisenon. Circulation routière au carrefour de l'avenue de Meaux / route de Voisenon alternée par feux tricolores et hommes trafic de 09h00 à 16h00. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit route de Voisenon et rue La Fontaine sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026.
2026.443 du 16/04/2026	Du 20/04/2026 au 03/07/2026, Rue du Président Despatys	Création d'un réseau de chauffage urbain	FCTP pour FAREMI	<u>Pour information</u> Suivant l'avancement du chantier, circulation routière rue du Président Despatys réduite et alternée par feux tricolores de 07h30 à 17h30 : phase 1 : du 20/04/2026 au 22/05/2026 : rue du Président Despatys entre la rue Edmond Michelet et la rue de Sampigny, phase 2 : du 26/05/2026 au 03/07/2026 : rue du Président Despatys entre la rue de Sampigny et la rue Saint-Louis. L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu pendant les heures de chantier, Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue du Président Despatys entre la rue Edmond Michelet et la rue Saint-Louis sur la totalité des places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/07/2026.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.728 du 24/06/2026	Du 11/05/2026 au 03/07/2026 Square Blaise Pascal	Reprises ponctuelles des bordures et enrobés	LINGEHELD pour HABITAT 77	Pour information – arrêté 2026.537 du 06/05/2026, 2026.621 du 29/05/202 et 2026.666 du 11/06/2026 prorogés Circulation routière square Blaise Pascal pourra être réduite ou interdite excepté pour les riverains et services. Déviation mise en place par les rues adjacentes ou le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit square Blaise Pascal sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.528 du 06/05/2026	Du 18/05/2026 au 26/06/2026 Avenue Charles Peguy à la hauteur de la chaufferie	Génie civil sur le réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information Circulation routière avenue Charles Péguy pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.586 du 20/05/2026	Du 01/06/2026 au 07/09/2026 Quai de la Courtille, pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et Promenade de Vaux	Création d'un réseau de chauffage urbain	NORD EST TP CANALISATIONS pour CALORIA	Pour information La piste cyclable sera neutralisée sur le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny entre le quai de la Courtille et le quai Alsace Lorraine. En raison des travaux, l'accès aux berges de Seine par les quais sera interdit (piétons et véhicules) au droit du chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 07/09/2026 : - quai de la Courtille sur les 6 premières places entre la rue de la Courtille et la rue Saint-Etienne, - promenade de Vaux sur 10 places (installation de la base vie et stockage). Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.692 du 17/06/2026	Du 01/06/2026 au 26/06/2026 Rue Saint-Louis	Génie civil pour renouvellement réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information - boitage auprès des riverains et commerçants fait par l'entreprise ECR – arrêté 2026.592 du 20/05/2026 prorogé Circulation routière rue Saint-Louis pourra être réduite ou réduite et déviée par le stationnement existant ou interdite excepté pour les riverains et les bus. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur la totalité des places rue Saint-Louis suivant l'avancement du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.612 du 29/05/2026	Du 04/06/2026 au 26/06/2026 4 impasse des Coquelicots - Ecoquartier	Génie civil pour la création d'un branchement électrique	ECR pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Déviation par la piste cyclable mise en place de part et d'autre du chantier. Stationnement de tout véhicule interdit impasse des Coquelicots sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.613 du 29/05/2026	Du 08/06/2026 au 03/07/2026 52 bis avenue de Corbeil	Travaux sur le réseau électrique – démontage du poste	EMOC TP pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation avenue de Corbeil pourra être réduite d'une voie. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit avenue de Corbeil sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.648 du 05/06/2026	Du 08/06/2026 au 30/06/2026 Sur le territoire de la Ville	Vérification des bornes et des poteaux incendie	C.D.A. pour la Ville	<u>Pour information</u> Circulation routière pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.538 du 04/06/2026	Du 08/06/2026 au 11/06/2027 19 avenue de la Libération	Installation du panneau de chantier sur trottoir sur plot béton dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle Gare.	TP GOULARD pour la SPL MELUN VAL DE SEINE	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le plot béton devra être lesté et sécurisé en cas de prise au vent. Le plot béton installé ne devra pas être un obstacle au cheminement piétons. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/06/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.531 du 06/05/2026	Du 15/06/2026 au 26/06/2026, de 09h00 à 16h00 Rue Bancel, rue du Général de Gaulle et avenue de Meaux	Sondages et prélèvements dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	GINGER CEBTP et AGILIS pour le Département de Seine- et-Marne	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Bancel, rue du Général de Gaulle et avenue de Meaux réduite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Bancel, rue du Général de Gaulle et avenue de Meaux sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.652 du 05/06/2026	Du 15/06/2026 au 03/07/2026 Rue Victor Roussel	Création d'un réseau de chauffage urbain	FCTP et FAREMI pour CALORIA	<u>Pour information</u> Circulation routière interdite et déviée par les rues adjacentes rue Victor Roussel entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Président Despastys, de 07h30 à 17h00, excepté pour les riverains. L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu pendant les heures de chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Victor Roussel entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Président Despastys sur la totalité des places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/07/2026, excepté pour les riverains.
2026.667 du 11/06/2026	Du 15/06/2026 au 17/07/2026 Rue Dajot angle rue Eugène Gonon	Restructuration du réseau gaz	TPSM pour GRDF	<u>Pour information</u> Circulation rue Dajot angle rue Eugène Gonon réduite. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit sur deux places face au 51 rue Dajot et du 25 bis au 23 rue Eugène Gonon à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.588 du 20/05/2026	Du 15/06/2026 au 03/07/2026 Rue Louviot	Génie civil pour renouvellement réseau gaz	ECR pour GRDF	<u>Pour information - boîitage auprès des riverains et commerçants fait par l'entreprise ECR</u> Circulation routière rue Louviot interdite excepté pour les riverains ayant un stationnement privé. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur la totalité des places de la rue Louviot suivant l'avancement du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.670 du 11/06/2026	Du 15/06/2026 au 17/07/2026 23 route de Montereau	Pose de deux piézomètres	SOLPOL pour Aménagement 77	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit devant le 23 route de Montereau à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.671 du 11/06/2026	Du 15/06/2026 au 17/07/2026 Place Notre Dame et rue de la Courtille	Restructuration du réseau gaz	TPSM pour GRDF	<u>Pour information</u> Piste cyclable rue de la Courtille et place Notre Dame interdite et déviée. Stationnement de tout véhicule interdit sur la totalité du parking place Notre Dame entre la rue Notre Dame et la rue du Four à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur la place Notre Dame et rue de la Courtille sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.669 du 11/06/2026	Du 15/06/2026 au 31/08/2026 Avenue du Général Leclerc	Construction d'un local chauffeur dans le cadre de l'aménagement de la Gare Routière Sud	SITMAM et STRF pour la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	<u>Pour information</u> Les entreprises STMAM et STRF sont autorisées à effectuer ponctuellement des interventions nécessitant une réduction temporaire de la voie la plus à droite de l'avenue du Général Leclerc RD 606 sur 30 mètres à la hauteur de la Gare Routière Sud depuis l'avenue Armand de la Rochette. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.668 du 11/06/2026	Du 15/06/2026 au 17/07/2026 Avenue Eugène Godin	Restructuration du réseau gaz	TPSM pour GRDF	<u>Pour information</u> Piste cyclable avenue Eugène Godin interdite et déviée. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.682 du 15/06/2026	Du 18/06/2026 au 31/08/2026 Rue Edmond Michelet	Terrassement pour extension du réseau de chauffage urbain	FCTP et FAREMI pour CALORIA	<u>Pour information</u> <u>Du 18/06/2026 au 10/07/2026</u> , circulation routière rue Edmond Michelet entre la rue Jacques Oudot et la rue Ampère sera réduite et alternée par feux tricolores jour et nuit. <u>Du 06/07/2026 au 07/08/2026</u> , circulation routière rue Edmond Michelet entre la rue du Président Despatys et la rue Louis Beaunier interdite et déviée par les rues adjacentes jour et nuit. <u>Du 10/08/2026 au 31/08/2026</u> , circulation routière rue Edmond Michelet entre la rue Louis Beaunier et la rue Jacques Oudot réduite et alternée par feux tricolores jour et nuit. L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu pendant la période des travaux. La base vie et le stockage de matériels seront installés dans le parc Créma rue Edmond Michelet. Suivant l'avancement des phases des travaux et les besoins du chantier, stationnement de tout véhicule interdit rue Edmond Michelet entre la rue Ampère et la rue du Président Despatys à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026.
2026.699 du 18/06/2026	Du 22/06/2026 au 17/07/2026 2 avenue Armand de la Rochette	Réaménagement du réseau ENEDIS sur trottoir	JBTP pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue Armand de la Rochette réduite par panneaux réglementaires. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 2 avenue Armand de la Rochette sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.702 du 18/06/2026	Du 22/06/2026 au 10/07/2026 Contre allée du boulevard du Docteur Roux	Travaux de voirie	Services Techniques Voirie-Régie de la Ville	<u>Pour information</u> Circulation routière boulevard du Docteur Roux pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit sur la contre allée, côté droit du boulevard du Docteur Roux entre la rue d'Estienne d'Orves et le 3-5 boulevard du Docteur Roux à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 10/07/2026.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.700 du 18/06/2026	Du 22/06/2026 au 10/07/2026, de 09h00 à 16h00 14 rue Saint-Aspais, 8 avenue de Meaux et route de Voisenon	Travaux de maintenance	SPIE CITYNETWORKS et PRERESO pour BOUYGUES TELECOM	Pour information Circulation routière rue Saint-Aspais, avenue de Meaux et route de Voisenon pourra être réduite. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 14, rue Saint-Aspais, le 8 avenue de Meaux et route de Voisenon sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 10/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.704 du 18/06/2026	Du 24/06/2026 au 26/06/2026 Quai Hippolyte Rossignol	Prolongement de la piste cyclable	WIAME VRD pour la Ville	Pour information Circulation routière du quai Hippolyte Rossignol jusqu'au numéro 46 et la rue de Belle Ombre réduite de la largeur de la voie par GBA. La piste cyclable sera neutralisée. Stationnement de tout véhicule interdit quai Hippolyte Rossignol à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.720 du 24/06/2026	Du 22/06/2026 au 31/08/2026 Port fluvial du quai de la Reine Blanche et place du Port	Génie civil pour raccordement électriques des bornes pour les bateaux	EUROVIA pour HAROPA PORT	Pour information Circulation routière quai de la Reine Blanche et place du Port réduite. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.695 du 18/06/2026	Du 29/06/2026 au 02/10/2027 Quai de la Courtille	Raccordement assainissement et installation de matériels	COLAS pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Circulation routière rue et quai de la Courtille pourra être réduite. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/10/2027 : - quai de la Courtille entre le Musée et le Bureau d'Information Jeunesse sur 10 places, - face au 6-8 rue de la Courtille sur les espaces verts le long du Centre de Détention. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.723 du 24/06/2026	Du 29/06/2026 au 31/07/2026 1-13 rue Saint-Barthélémy	Génie civil pour renouvellement réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information - boîlage auprès des riverains et commerçants fait par l'entreprise ECR Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant les n° 1 au 13 rue Saint-Barthélémy sur 15 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.698 du 18/06/2026	Du 29/06/2026 au 30/06/2026 26 Boulevard Gambetta et rue Alfred et Edmé Porta	Pose de protection de chantier par camion nacelle	ENEDIS pour leur compte	Pour information Circulation routière interdite rue Alfred et Edmé Porta entre le boulevard Gambetta et l'entrée du parking AXA ASSURANCE. Circulation routière mise en double sens entre le 20 et 10 place Saint-Jean. Aucunes entrées ni sorties ne pourront se faire par le boulevard Gambetta du 29/06/2026 au 30/06/2026. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 26 boulevard Gambetta sur une place à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.726 du 24/06/2026	Du 29/06/2026 au 30/10/2026 Avenue Gallieni	Chemisage des réseaux d'assainissement	SADE TRAVAUX SPECIAUX pour la CAMVS	Pour information – Note aux riverains et commerçants faite par la CAMVS et l'entreprise SADE Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, circulation routière avenue Gallieni réduite d'une voie. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Vitesse sera limitée à 30 km/h dans cette voie. Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, stationnement de tout véhicule interdit avenue Gallieni à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/10/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.721 du 24/06/2026	Du 29/06/2026 au 24/07/2026 Face au 19 rue André Malraux	Génie civil pour le renouvellement de prise potentielle	TERGET pour GRDF	Pour information Circulation routière rue André Malraux pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit face au 19 rue André Malraux sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.722 du 24/06/2026	Du 29/06/2026 au 31/07/2026 1 place de la Porte de Paris	Génie civil pour le renouvellement du réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information - note d'information aux riverains et commerçants faite par l'entreprise ECR Circulation routière de la voie de droite de la place de la porte de Paris réduite. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 1 place de la Porte de Paris sur les 2 places PMR et sur l'arrêt minutes à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.733 du 24/06/2026	Du 29/06/2026 au 03/07/2026 Carrefour route de Voisenon / avenue de Meaux	Génie civil de dévoiement des réseaux AEP dans le cadre de l'aménagement du TZEN 2	E.TP SARL pour la CAMVS	Pour information Circulation routière au carrefour route de Voisenon / avenue de Meaux interdite excepté pour les riverains. Déviation mise en place par la rue Jéhan de Brie ou la rue des Castors. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 19/21 rue des Castors et à l'intersection du 2 et 38 bis rue Jéhan de Brie à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/07/2026. L'arrêt est interdit devant le 38 B rue Jéhan de Brie. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.694 du 18/06/2026	Deux jours entre le 02/07/2026 et le 07/07/2026, de 09h00 à 16h30 Quai de la Courtille	Livraison et installation de la base vie	COLAS pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Circulation routière quai de la Courtille interdite par panneaux réglementaires. Stationnement de tout véhicule interdit quai de la Courtille à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 07/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.732 du 24/06/2026	Du 06/07/2026 au 21/08/2026 Avenue Thiers	Reconstruction de chambres ORANGE et déplacement d'une armoire	MBTP pour ORANGE	Pour information Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, circulation routière réduite d'une voie la plus à droite avenue Thiers : - entre le boulevard Chamblain et la rue de Ponthierry pour la reconstruction des chambres, - entre la rue Eugène Gonon et la rue de la Rochette pour le déplacement d'une armoire. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, stationnement de tout véhicule interdit avenue Thiers à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/08/2026 : - entre le boulevard Chamblain et la rue de Ponthierry, - entre le 31 et le 25 avenue Thiers sur 2 places. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.724 du 24/06/2026	Du 06/07/2026 au 31/07/2026 Rue Barthel au niveau de l'arrière du parking INDIGO	Génie civil pour le renouvellement du réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information - Pour information - note d'information aux riverains et commerçants faite par l'entreprise ECR Circulation routière rue Barthel réduite d'une voie et déviée par le stationnement existant sur la longueur du bâtiment du parking INDIGO. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Barthel sur la longueur du bâtiment du parking INDIGO sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.455 du 17/04/2026	Les 06/07, 03/08 et 07/09/2026 50 rue Saint-Aspais	Contrôle périodique mensuel avec une nacelle	ATTILA PROVINS pour CENTURY 21	Pour information Circulation routière rue Saint-Aspais pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 07/09/2026 Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.696 du 18/06/2026	Du 07/07/2026 au 02/10/2027 Boulevard Gambetta	Raccordement au réseau EP sur le réseau unitaire et aménagement de voirie dans le cadre des travaux du TZEN 2	COLAS, CENTRALPOSE, DIRECT SIGNA, EIFFAGE ENERGIE SYSTEME, VILL'EQUIP, MIL TP et Les Paveurs des Hauts de Seine	Pour information Suivant l'avancement des travaux et les besoins du chantier, circulation routière boulevard Gambetta entre le quai Alsace Lorraine et la place Saint-Jean réduite d'une voie par panneaux réglementaires et par dispositif de balisage. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. <u>La circulation routière et le stationnement boulevard Gambetta interdite dans sa totalité et déviée par les rues adjacentes durant la nuit du 08/07/2026 au 09/07/2026, de 23h00 à 05h00 pour la mise en place du balisage.</u> La voie de tourne à droite du quai du Maréchal Foch / boulevard Gambetta sera interdite par panneaux réglementaires. La rue Alfred et Edmé Porta sera mise en sens unique de la place Saint-Jean vers le boulevard Gambetta. Pendant la période des travaux, l'accès aux riverains à leur propriété et au parking INDIGO sera maintenu boulevard Gambetta. Suivant l'avancement des travaux et les besoins du chantier, stationnement de tout véhicule sera interdit boulevard Gambetta à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/10/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.694 du 18/06/2026	Deux jours entre le 02/07/2026 et le 07/07/2026, de 09h00 à 16h30 Quai de la Courtille	Livraison et installation de la base vie	COLAS pour le Département de Seine- et-Marne	<u>Pour information</u> Circulation routière quai de la Courtille interdite par panneaux réglementaires. Stationnement de tout véhicule interdit quai de la Courtille à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 07/07/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.455 du 17/04/2026	Les 06/07, 03/08 et 07/09/2026 50 rue Saint-Aspais	Contrôle périodique mensuel avec une nacelle	ATTILA PROVINS pour CENTURY 21	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Saint-Aspais pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 07/09/2026 Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.696 du 18/06/2026	Du 07/07/2026 au 02/10/2027 Boulevard Gambetta	Raccordement au réseau EP sur le réseau unitaire et aménagement de voirie dans le cadre des travaux du TZEN 2	COLAS, CENTRALPOSE, DIRECT SIGNA, EIFFAGE ENERGIE SYSTEME, VILL'EQUIP, MIL TP et Les Paveurs des Hauts de Seine	<u>Pour information</u> Suivant l'avancement des travaux et les besoins du chantier, circulation routière boulevard Gambetta entre le quai Alsace Lorraine et la place Saint-Jean réduite d'une voie par panneaux réglementaires et par dispositif de balisage. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. <u>La circulation routière et le stationnement boulevard Gambetta interdite dans sa totalité et déviée par les rues adjacentes durant la nuit du 08/07/2026 au 09/07/2026, de 23h00 à 05h00 pour la mise en place du balisage.</u> La voie de tourne à droite du quai du Maréchal Foch / boulevard Gambetta sera interdite par panneaux réglementaires. La rue Alfred et Edmé Porta sera mise en sens unique de la place Saint-Jean vers le boulevard Gambetta. Pendant la période des travaux, l'accès aux riverains à leur propriété et au parking INDIGO sera maintenu boulevard Gambetta. Suivant l'avancement des travaux et les besoins du chantier, stationnement de tout véhicule sera interdit boulevard Gambetta à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/10/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.